

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°59 Juillet 2011

Sommaire

Éditorial

Élections cantonales

- Résultats

École

- Un arbre, un enfant

Travaux

- Logement de fonction
- Guerzido
- Chapelle St-Michel
- Cale de la Corderie

Vie quotidienne

- Création d'une agglomération
- Plan de circulation
- Bruit, travaux de bricolage, tondeuse à gazon
- Fusées de détresse

Festival des îles

- A la rencontre des insulaires

Vie associative

- Tour de l'île à la voile

Environnement

- Des alternatives aux pesticides
- La route n'est pas un dépotoir
- Déclaration de forage
- Élagage

Loisirs

- Calendrier des manifestations
- Bibliothèque

Les oiseaux de l'archipel bréhatin

- Le traquet motteux
- Une projection à ne pas manquer

Patrimoine

- 400 ans

Diffusion de Bréhat Infos

Numéros utiles

Etat-civil

Marges de liberté



Je voudrais vous faire partager quelques réflexions sur les marges de liberté – les marges de manœuvre – de la commune. En cette période estivale, il pourrait y avoir propos plus léger mais il y a des réalités qu'on ne peut ignorer.

La commune ne fait pas ce qu'elle veut sur son territoire. C'est un fait. Elle doit respecter les divers règlements, lois et textes de toute nature qui régissent les nombreux domaines d'activité (urbanisme, attribution de marchés publics...). C'est normal, même si les règles ne sont pas toujours bien adaptées à un territoire ou une communauté insulaires.

La commune n'a pas non plus le libre choix de toutes les dépenses de son budget, loin s'en faut. C'est beaucoup plus gênant. Les plus gros investissements réalisés depuis trois ans et ceux qui le seront cette année et l'année prochaine, résultent surtout de contraintes réglementaires. La station d'épuration - le plus gros investissement communal jamais réalisé (1,5 millions d'euros) - a dû remplacer l'équipement précédent qui n'était plus aux normes. Les travaux au Guerzido, dans le bâtiment abritant l'école de voile, ont été motivés pour les mêmes raisons. La construction par le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) d'une caserne de pompiers sur un terrain fourni par la commune et avec une participation financière de celle-ci (avant subventions) de 750 000 €, obéit à la même logique. Il faut en outre préciser que la commune ne sera même pas propriétaire du bâtiment. Dernière illustration : la déchetterie existante va devoir faire place à une nouvelle installation conforme aux exigences actuelles.

Je ne voudrais pas caricaturer : ces nouveaux équipements, plus récents, apportent bien entendu des progrès mais ils ne sont pas forcément perceptibles par l'utilisateur final. Ce dernier rejetait ses eaux usées et continuera à le faire, il allait à l'école de voile et continuera à y aller, il bénéficiait de la sécurité des pompiers et continuera à être protégé et secouru,

il pouvait se débarrasser de ses déchets et le fera toujours. En définitive, l'usager, c'est-à-dire vous et moi, nous tous verrons davantage la continuité du service apporté et le coût supplémentaire à supporter qu'une amélioration vraiment palpable.

Ce constat de la forte contrainte des dépenses d'investissement obligatoires est partagé par les élus des autres îles, notamment en ce qui concerne les casernes de pompiers et les déchetteries.

Il est un autre domaine où la liberté de choix de la commune est contrainte : l'intercommunalité. Bréhat a choisi de rester en dehors de l'intercommunalité classique, celle qui regroupe les communes d'un même espace géographique. Néanmoins la commune participe activement aux échanges avec l'Etat, la Région et les autres îles au sein de l'Association des îles du Ponant (AIP). L'Etat contraint désormais toutes les communes à intégrer une intercommunalité. Mais le premier ministre, dans une déclaration qui n'a pas eu beaucoup d'impact médiatique, a indiqué qu'il n'y aurait pas de regroupement forcé. Nous verrons quelle sera la réelle liberté de choix de la commune.

Je viens d'évoquer l'association des îles du Ponant. Je tiens à signaler qu'en septembre prochain, à l'initiative de l'AIP, se déroulera, sur l'île d'Yeu en Vendée, le premier festival des îles. Un comité bréhatin prépare activement ce rendez-vous (voir l'article en pages intérieures). Je tenais à souligner l'initiative de l'AIP et le travail de notre comité local.

Bon été à tous.

Patrick Huet
Maire

Résultats

		Premier tour 20 mars 2011		Deuxième tour 27 mars 2011	
	Inscrits	457		457	
	Votants	146	31,95%	166	36,32%
	Exprimés	143	31,29%	158	34,57%
	Etiquette				
M. Vitel	Divers droite	58,00	40,56%	90	56,96%
Mme Mobuchon	Sans étiquette	11,00	7,69%		
M. Mangold	Europe Ecologie Les Verts-UDB	28,00	19,58%		
M. Bothorel	Parti socialiste	20,00	13,99%	68	43,04%
M. Bouveau	Parti communiste	9,00	6,29%		
M. Lo Monaco	Parti ouvrier indépendant	0,00	0,00%		
M. Ango-Bonnefon	Front national	8,00	5,59%		
M. Lucas	Parti radical de gauche	9,00	6,29%		



Eric Bothorel

Le nouveau conseiller général des Côtes d'Armor élu par le canton de Paimpol est Monsieur Eric Bothorel, sa remplaçante est Mme Fanny Chappé.

Ecole

Un arbre, un enfant, une plaquette personnalisée

Les 15 élèves de la moyenne et grande section ont réalisé une plaquette pour chacune des 15 variétés d'eucalyptus, offertes par la Pépinière et plantées à la fin du mois de février 2011. Le support

choisi a été l'ardoise.

La réalisation s'est faite en plusieurs étapes : d'abord la création sur papier du dessin, puis le report sur l'ardoise, la gravure et enfin la mise en couleurs du

dessin à la peinture acrylique.

Une fois terminées, ces plaquettes ont été vernies et accrochées à chaque arbre. Ce projet un arbre/un enfant sera reconduit l'an prochain dans l'Île Sud.



Chapelle St-Michel

L'entreprise Le Louet a rénové le chœur de la chapelle St-Michel : parquet, autel et boiseries. Les travaux de menuiserie ont été retardés par la découverte de mэрule. Une entreprise spécialisée a donc dû intervenir.

Le tableau placé au-dessus de l'autel a été déposé et restauré par l'entreprise Rault de Saint-Brieuc.

Les travaux ont été totalement financés grâce au don de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine religieux de l'île de Bréhat que la commune remercie à nouveau.



Logement de fonction du policier municipal

Des travaux ont été réalisés dans le logement communal occupé par la famille de Monsieur Grison, policier municipal. La cuisine a été entièrement rénovée ainsi que la salle de bains et les sanitaires. L'électricité du rez de chaussée a été également mise aux normes.

Une seconde étape sera entreprise au mois de septembre pour ravaloir et isoler les murs extérieurs de l'immeuble.

Cale de la Corderie

La cale de la Corderie avait dû être démontée, il y a plus d'un an, en raison du danger qu'elle représentait.

Après une étude de faisabilité, confiées à un bureau d'études spécialisé, l'entreprise Bréhat Bâtiment a été chargée des travaux de reconstruction pour un montant de 56 000 €. Le Conseil général a accordé une subvention à hauteur de 11 000 €.

La cale a été élargie pour permettre l'accès d'engins utiles à la sécurité publique ou à des travaux d'utilité publique. Cette cale est le seul accès de ce type dans l'île Nord.



Guerzido

Le bâtiment communal du Guerzido, mis à disposition de l'association les Albatros dans le cadre d'une convention, vient de faire l'objet de travaux très importants. Ils s'élèvent à la somme de 125 000 € TTC et devraient être subventionnés à concurrence de 50 %. Ce bâtiment, qui accueille l'école de voile, a été remis aux normes. Ces travaux ont concerné tout d'abord l'accessibilité des locaux. Les personnes à mobilité réduite peuvent désormais y accéder. Le rez de chaussée a été totalement réaménagé : cloisons intérieures, huisseries, plomberie, électricité, peinture. Les sanitaires ont également été refaits. Bien entendu l'assainissement, dans cette zone sensible du Guerzido, près de la plage, a été mis en conformité avec la réglementation relative à l'assainissement en vigueur. La commune remercie la SCI propriétaire du terrain sur lequel a été implanté l'assainissement.

Il restera à aménager l'étage pour permettre un accueil de nuit.



Bruit, travaux de bricolage, tondeuse à gazon

Il est nécessaire de rappeler qu'un arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglemente le bruit, les travaux de bricolage et le jardinage (tondeuse à gazon).

L'objet est très simple : éviter de faire du bruit n'importe quand et déranger le voisinage. Une politesse élémentaire malheureusement parfois oubliée... même à Bréhat !

• **Article 4 :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

• **Article 4 bis :**

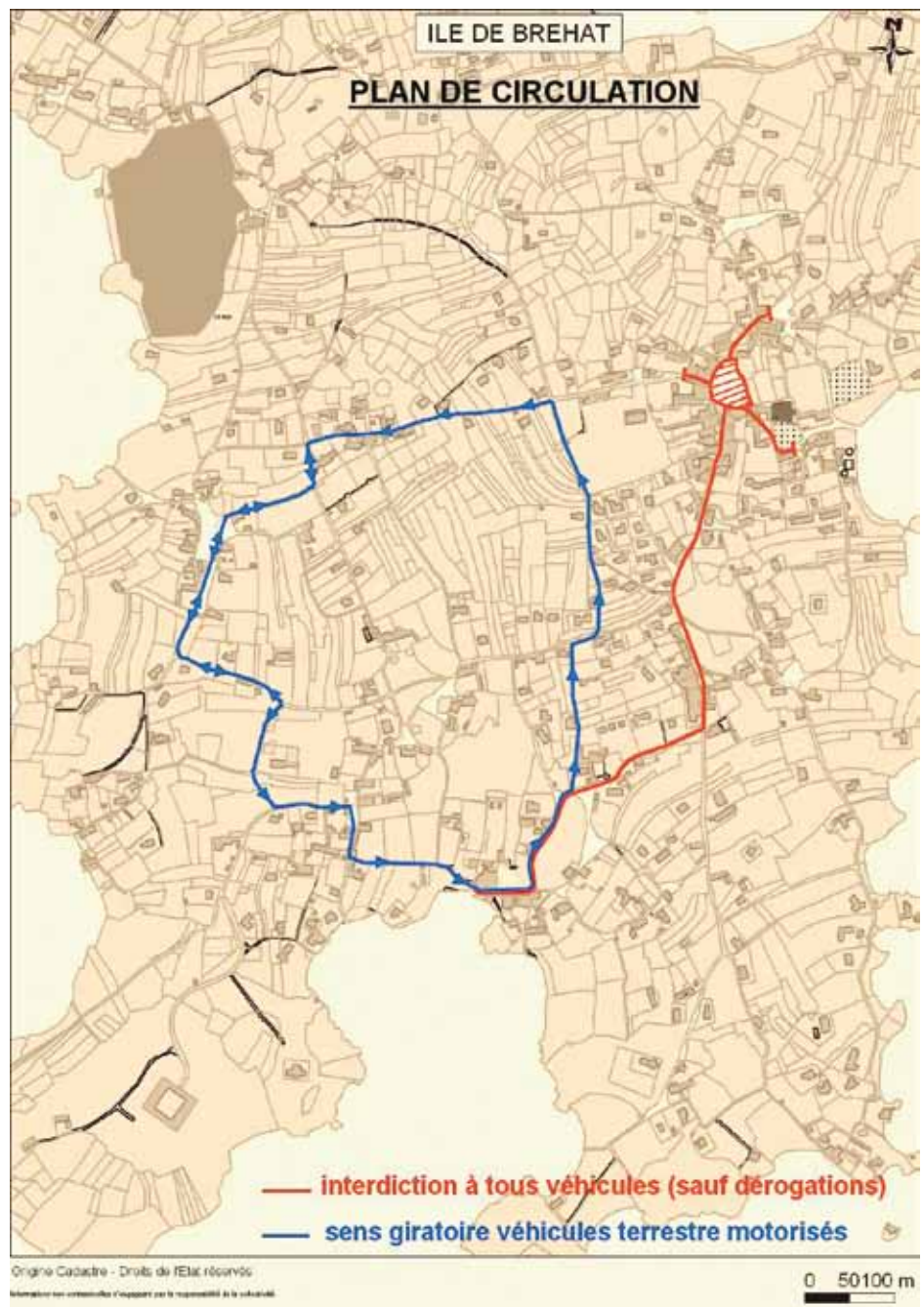
Les occupants des locaux d'habitations ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par le bruit émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

• **Article 5 :**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Plan de circulation

Le plan de circulation pour l'été 2011 des véhicules a fait l'objet d'un arrêté qui modifie partiellement le sens de circulation par rapport au précédent arrêté. Il a été adressé aux propriétaires de véhicules.



A la rencontre des insulaires



La première édition du festival des Iles du Ponant aura lieu cette année à l'île d'Yeu, les 16/17/18 septembre 2011.

Ce projet est né lors de la manifestation du défi des ports de pêche en 2009, sur l'île de Groix ; à cette occasion, une journée était consacrée à la vie sur les îles. Jean-Benoît Beven, chargé de mission auprès de l'association des îles du Ponant (AIP), organisateur de cette manifestation, a eu l'idée de créer, suite au beau succès remporté, un festival annuel dans chacune des 15 îles de l'association. Le projet a remporté un vote unanime de l'AIP et ainsi est né le Festival des Iles, à la rencontre des insulaires. Il est venu, en tant qu'organisateur et coordinateur du projet, le présenter à la commune.

L'association des Iles du Ponant regroupe 15 îles : Aix, Arz, Batz, Belle-Ile, Bréhat, Groix, Houat, Hoëdic, Molène, Ouessant, Sein, Yeu, l'île aux Moines, et les deux archipels de Chausey et des Glénan.

L'association du Festival des îles, organisatrice, est financée à 50 % par des financements publics : Région Bretagne, Pays de la Loire, Vendée, Conseil général du Morbihan, Conseil général de la Manche. Le Conseil général des Côtes d'Armor a également été sollicité. Les autres 50 % proviennent de partenaires privés, comme les compagnies maritimes, ERDF, la Banque Postale, la Cie Océane.

Les objectifs d'un tel festival, tourné vers l'insularité, sont multiples. C'est avant tout un rendez-vous citoyen qui va réunir les populations insulaires : ces rencontres seront l'occasion d'échanges.

C'est aussi montrer une image dynamique des îles. Il y aura des débats, des animations musicales, ludiques, des compétitions inter-îles (exemple : course à la godille). Chaque île, chaque région et chaque département disposeront d'un stand. En 2012, le festival se déroulera à Belle-Ile, en 2013, à Ouessant. Chaque année, seront également présentes des îles européennes. A l'île d'Yeu, seront invitées, une île écossaise, une île italienne, une île danoise et une île lituanienne. Les petites îles européennes sont au nombre de 1200.

Si vous souhaitez participer à l'organisation ou aller au festival à l'île d'Yeu en septembre, renseignez-vous au Syndicat d'initiative (téléphone : 02 96 20 04 15, courriel : Syndicatinitiative.Brehat@wanadoo.fr) ou auprès de François-Yves Le Thomas, référent de la commune (fylethomas@live.fr). Afin d'organiser au mieux le voyage et l'hébergement prenez contact très rapidement.

Site internet du festival : <http://lesinsulaires.com/>



Création d'une agglomération

Vous avez peut-être remarqué au Port-Clos près de la première cale ou au Pann, à la fin de la route goudronnée, un panneau signalant le début et la fin d'une agglomération.

L'agglomération a été créée par arrêté du maire en date du 30 avril 2011.

Il a désormais le pouvoir de réglementation et de police sur l'ensemble du territoire, (île Nord et île Sud y compris la voie départementale RD 104 qui traverse l'île du Nord au Sud).

A noter que les panneaux sont bilingues, français et bretons, conformément aux engagements pris par la commune pour respecter les critères de la charte de la langue bretonne (Ya d'ar brezhoneg).

A noter également que le panneau du Pann a été volé quelques jours après son installation. La commune a porté plainte. Il sera bien entendu remplacé.

Fusées de détresse

Il est rappelé que les fusées de détresse, même périmées, présentent un danger potentiel. Il est totalement interdit de les jeter avec les ordures ménagères. La réglementation impose aux vendeurs de les récupérer gratuitement pour destruction.

Nous vous demandons de respecter cette réglementation, ne serait-ce que pour la sécurité des agents communaux.



De gauche à droite : Josette Alice, Jean-Pierre Bocher, Marie-Louise Rivoalen, Jean Benoît Beven, François-Yves Le Thomas, Patrick Huet, Marie-Thérèse Colin lors d'une réunion en mairie.

Vie associative

Tour de l'île à la nage

Le dimanche 29 mai 2011, l'association Paimpol immersion a organisé le premier tour de Bréhat à la nage avec palmes. Les 35 participants classés venaient de Paimpol et de toute la Bretagne mais aussi de Vendée et de la région parisienne. La sécurité était particulièrement bien assurée grâce à l'assistance de bateaux, de kayaks, à la présence de trois médecins embarqués et au concours du club de voile les Albatros. Le départ avait lieu de la plage du Guerzido et le parcours débutait par la remontée du Kerpont. Le meilleur temps a été réalisé par Christophe Le Priol, du club de Vannes, en 1 h 55 mn 57 s !



Environnement

Des alternatives aux pesticides

Notre pays est le premier utilisateur de pesticides en Europe, ce qui a de graves conséquences environnementales et sanitaires. (Contamination de l'air, des cours d'eau, des nappes phréatiques). Au Grenelle de l'Environnement, la décision de réduire l'utilisation de 50% des pesticides d'ici 2018 a été prise. On distingue plusieurs familles de produits utilisés dans les jardins, les maisons : le suffixe « cide » veut dire tuer, par exemple, les fongicides (maladies causées par des champignons), les herbicides ou désherbants (mauvaises herbes), les insecticides (contre les insectes), les raticides (contre les rats)... Il y a d'autres alternatives à tous ces produits nocifs. La nature était là bien avant nous, à nous de la respecter et de ne pas faire n'importe quoi, d'abord dans notre jardin.

Quelques exemples d'association de plantes :

- La betterave rouge est favorable à la culture des choux et des oignons mais est défavorable à celle des épinards et des haricots.
- Le concombre accepte la compagnie des haricots, des radis, des petits pois et refuse celle des pommes de terre et des herbes aromatiques.
- Le fenouil voisine avec la mâche, la sauge, le concombre, mais déteste la plupart des autres plantes.

- La tomate apprécie le voisinage du persil, des oignons, de la ciboulette, du basilic, des carottes, des capucines, mais les pommes de terre, le fenouil et les petits pois ne sont pas les bienvenus à proximité.

Qui fait quoi au jardin ?

- Le basilic est un répulsif de la mouche et du moustique,
- Le fenouil, l'œillet d'inde est un répulsif de la mouche du navet « l'altisse »,
- Le poireau, l'oignon sont des répulsifs de la mouche de la carotte,
- Le persil, la sarriette, l'aneth sont des répulsifs des pucerons,
- La capucine attire les pucerons et permet leur destruction mécanique,
- Le myosotis est un répulsif du vers de la framboise,
- Le thym, la menthe sont des répulsifs de la piéride du chou,
- Le lamier blanc est un répulsif du doryphore...

La rotation des cultures est indispensable au bon état de son jardin. On peut ainsi éviter de fragiliser la terre et favoriser l'apparition de maladies. Pour les limaces, le purin de rhubarbe est efficace pour les faire fuir, le purin d'orties, lui, éloigne les pucerons, le purin de sureau va éloigner des campagnols, pour venir à bout du mildiou et de l'oïdium, il faudra utiliser

de la décoction de prêle. Le purin de cousoude est l'engrais parfait pour les tomates et les aubergines, etc. Il existe des méthodes de désherbage non chimique : l'eau chaude + le gros sel, le paillage autour des cultures évite les intruses, les mauvaises herbes, les plantes couvre-sol...

Il nous faut arrêter l'emploi de tous ces produits dangereux pour notre environnement, nuisibles pour la faune (exemple en milieu agricole, les produits interdits qui éradiquent la population des abeilles sont le Gaucho, le Régent, il reste encore le Cruiser 350, non encore interdit, mais tellement nocif...).

Il est donc possible au jardin, à la maison d'agir différemment pour le bien de la nature et pour la terre que nous laisserons aux générations futures. Quelques réglementations de plus ne serviraient à rien : pour avancer, il faut que chacun se responsabilise.



La route n'est pas un dépotoir

Il peut arriver à tout véhicule de perdre du ciment sur la route. Ce qui n'est pas normal, c'est de l'y laisser, de ne pas nettoyer la chaussée. Le ciment, avec un petit peu d'eau ou de rosée, durcit et forme sur la route une véritable ligne blanche ! Comme nous l'avons écrit plusieurs fois, les sorties de chantiers doivent être régulièrement nettoyées. Il paraît nécessaire de rappeler un principe simple : celui qui salit, nettoie.



Déclaration de forage

L'article L.2224-9 du code général des collectivités territoriales prévoit que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fasse l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée. Cette déclaration est réalisée à partir du formulaire CERFA N° 1387*01 disponible en téléchargement sur le site Internet :

<http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr>

Elagage

Les propriétaires d'arbres et de haies bordant la voie publique doivent les élaguer au droit de leur propriété.

Les pompiers de Bréhat ainsi que les employés communaux ont signalé des difficultés de circulation dues au non-respect de cette obligation.

Informations

Site Internet de la commune



La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour. Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/> Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et bien entendu de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.

Loisirs

Calendrier des manifestations de juillet août et septembre

Samedi 25 juin : feux de la St Jean (plusieurs associations)

Mercredi 6 juillet : fest-noz avec les musiciens de l'île (Comité des fêtes)

Mercredi 13 juillet : feu d'artifice et bal avec Cornelius Goodsmith and the Cheaters (Commune)

Vendredi 15 juillet : récit musical "Aller-retour" avec la troupe Babil (Comité des fêtes)

Mercredi 20 juillet : fest-noz avec T. Bocher et E. Liorzou (Comité des fêtes)

Vendredi 22 juillet : vide grenier sur la place du Bourg (Comité des fêtes)

Dimanche 24 juillet : vélos fleuris avec marionnette géante et la troupe "Théâtre de l'écluse" (Comité des fêtes)

Du lundi 25 au vendredi 29 juillet : stage de théâtre pour adolescents (Comité des fêtes).

Vendredi 29 juillet : représentation de théâtre (Comité des fêtes).

Mercredi 3 août : kermesse à l'Ehpad (Amis de Kreiz ar Mor)

Fest-noz avec Kadall (Comité des fêtes).

Vendredi 5 août : vide-grenier sur la place du Bourg (Comité des fêtes).

Samedi 6 au 12 août : exposition d'art (L'art dans l'île).

Mercredi 10 août : animation de rue avec la troupe "les Chevals" (Comité des fêtes).

Lundi 15 août : kermesse (Association pour la sauvegarde du patrimoine religieux de Bréhat).

Mercredi 17 août : fest-noz avec le trio Fortuna (Comité des fêtes)

Jedi 18 août : Projection sur les oiseaux de Bréhat par Jacques Potier et Guilhem Lesaffre (Comité des fêtes).

Lundi 22 et mardi 23 août : stage de chant (Fert'île)

Mercredi 24 août : fest-noz avec Dispac'h (Comité des fêtes).

Du vendredi 9 au lundi 12 septembre : Proto festival (Fert'île).

Dimanche 25 septembre : concours de peinture avec l'association Couleurs de Bretagne (L'art dans l'île)

Du mardi 27 au jeudi 29 septembre : fête de la pomme (Fert'île).

Balades Botaniques tous les vendredis (Fert'île)

Balades de l'île (Syndicat d'Initiative).

Ces manifestations (liste non exhaustive) sont annoncées avec les réserves d'usage. Demandez la confirmation de leur tenue auprès des organisateurs.

Bibliothèque

Les horaires de l'été de la bibliothèque sont le lundi de 17h30 à 19h et le vendredi de 10h30 à 12h. Les matinées Contes ont lieu, à partir de la mi juillet, le mercredi matin.

Les oiseaux de l'archipel bréhatin



Depuis son numéro 45 (février 2007), Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) un diaporama que nous a confié Jacques Potier et qui présente 90 espèces.

Le traquet molleux est un migrateur qui ne fait que de très courts séjours sur Bréhat, tant en migration pré que post nuptiale.

Une projection à ne pas manquer : le 18 août 2011

Avec le concours du Comité des fêtes, le 18 août 2011 à 15h, Jacques Potier et Guilhem Lesaffre, professeur de lettres et président de la Société ornithologique d'Île de France, animeront une projection consacrée aux oiseaux de l'archipel bréhatin.

Une projection commentée à ne pas manquer si vous vous intéressez aux oiseaux et/ou aux belles images.

Patrimoine

400 ans !



« Colin Floury m'a fait faire. 1611 ». C'est le plus ancien linteau de Bréhat qui soit encore à sa place d'origine. Au Bourg depuis 400 ans !

Numéros utiles

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE 17

APPEL URGENCE EUROPÉEN

(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) **112**

CENTRE ANTI-POISONS

RENNES 02 99 59 22 22

Mairie 02 96 20 00 36

Télécopie : **02 96 20 01 92**

Médecin Bréhat 02 96 20 09 51

Gendarmerie

Bréhat (été) **02 96 20 04 21**

Paimpol **02 96 20 80 17**

Petit train 06 86 77 85 46

roumier 02 96 20 04 06

Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,30 euros pour le poids maximum. Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an. Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

Etat-Civil

Naissance

Valentin, Theïlo, Melvil GALANT

..... Le 23 octobre 2010

Mariage

Thomas, Jean, Bernard REULOS et
Mylène, Liliane, Yvette BERTHELOT

..... Le 23 avril 2011

Décès

Ambroise, Noël, Louis LOUAIL

..... Le 24 février 2011

Directeur de la publication :

Patrick Huet, maire
iledebrehat@mairie-brehat.fr

Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint
jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation : Groupe RoudennGrafik
Plérin - Tél. 02 96 58 02 03